



Belem, 10 Novembre 2025

Message de la CORAP pour la COP 30 :

La voix des communautés locales congolaises et du bassin du Congo à la COP 30 : plaidoyer de la CORAP pour une transition juste et souveraine pour les peuples

La République Démocratique du Congo (RDC) se positionne et s'affirme comme un « pays Solution » face aux défis climatiques mondiaux. Cette affirmation s'appuie sur l'immense potentiel naturel dont dispose le pays, à savoir les minerais stratégiques, les forêts tropicales du bassin du Congo, les ressources hydriques abondantes et les énergies renouvelables diverses. Ces richesses placent la RDC au cœur des enjeux globaux de la transition énergétique, en réponse aux besoins croissants des pays industrialisés engagés dans la décarbonation de leurs économies.

La Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique (CORAP) soutient cette vision, tout en réaffirmant que la RDC ne pourra véritablement incarner le statut de “pays solution” que si sa politique nationale s'appuie sur une transition juste, inclusive et participative, orientée avant tout vers les besoins et aspirations des communautés congolaises.

Les réponses aux défis climatiques doivent ainsi être construites sur la consultation, la participation effective et le consentement éclairé des populations locales et des peuples autochtones, directement concernés par les projets et programmes liés à la transition énergétique et écologique.

En tant qu'acteur majeur de la société civile, la CORAP alerte, informe et mobilise contre les politiques et pratiques qui, sous le prétexte de la transition, risquent de reproduire les logiques extractivistes et d'accentuer la pauvreté des populations locales. Elle plaide pour un modèle de développement alternatif, fondé sur la justice sociale, le développement communautaire et la durabilité environnementale, garantissant que la transition profite d'abord aux peuples et aux territoires.

1. Couloir Vert Kivu–Kinshasa : rendre la conservation juste et communautaire

Le Couloir Vert Kivu–Kinshasa (CVKK), officiellement créé par décret le 15 janvier 2025, marque une étape historique en devenant la première aire protégée à vocation communautaire en République Démocratique du Congo. Bien que son lancement se soit fait sans consultation préalable des communautés locales et des organisations de la société civile, cette initiative est aujourd'hui reconnue comme innovante et porteuse d'espoir, notamment par les acteurs réunis lors de l'Atelier National de la Société Civile organisé à Kinshasa en octobre 2025 par le Réseau Environnement et Droits Humains (R-EDH).

La CORAP soutient cette démarche, estimant qu'elle constitue une avancée majeure dans la décolonisation de la conservation. Le CVKK offre en effet aux communautés locales et peuples autochtones la possibilité de reprendre le contrôle de leurs ressources naturelles et de bénéficier des retombées économiques générées par des activités vertes, durables et inclusives.

La coalition salue également l'intégration du principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), garantissant que tout projet mené dans le couloir soit soumis à l'accord des populations concernées.

Toutefois, la CORAP insiste sur la nécessité de renforcer la gouvernance du Couloir Vert Kivu-Kinshasa et d'assurer son alignement avec les politiques et lois nationales, afin que cette initiative réponde réellement aux besoins des communautés locales et des peuples autochtones. Elle met en garde contre toute dérive qui ferait de ce couloir un outil au service d'intérêts privés ou politiques.

Le succès durable de ce couloir dépendra de sa capacité à placer les populations au centre de sa mise en œuvre, en faisant de cette aire protégée un modèle de gouvernance partagée, conciliant protection de la nature, justice sociale et développement communautaire.

2. Grands barrages et souveraineté hydrique : enjeux pour une transition juste en RDC

Le retour de la Banque mondiale dans le financement du projet Inga 3, première phase du Grand Inga destiné à devenir le plus grand barrage du monde avec une capacité estimée à 45 GW, suscite de profondes inquiétudes au sein de la CORAP.

Ces préoccupations tiennent à l'absence d'avancées réelles en matière de gouvernance énergétique du pays. La corruption croissante, la mauvaise gestion des recettes, le manque de vision stratégique pour le secteur énergétique, ainsi que les risques environnementaux et sociaux majeurs que ces types de méga-projet font peser sur les écosystèmes aquatiques et les communautés riveraines, rendent ces derniers victimes du développement non inclusif.

La CORAP dénonce la stratégie qui consiste à financer des micro-projets communautaires pour acheter une acceptation sociale artificielle, sans transparence sur la structure réelle du projet Inga 3 ni sur ses impacts environnementaux et sociaux.

Une telle approche, en contradiction avec les principes de redevabilité, de transparence et de participation que la Banque mondiale prétend défendre, s'apparente à une tentative de légitimation morale d'un projet controversé, plutôt qu'à un véritable engagement en faveur d'un développement durable et équitable.

En outre, le Grand Inga ne vise pas prioritairement à répondre aux besoins énergétiques de la population congolaise. Il s'inscrit plutôt dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et dans une logique d'approvisionnement industriel régional et international, au détriment des intérêts locaux.

Pour la CORAP, les solutions à la crise énergétique congolaise résident ailleurs : **dans le développement d'un mix énergétique décentralisé, basé sur le potentiel hydroélectrique local, l'énergie solaire et d'autres sources renouvelables durables**, capables de concilier accès équitable à l'énergie, protection de l'environnement et développement communautaire.

3. Cuvette Centrale : la nouvelle frontière pétrolière qui met en péril le “pays solution”

Les rapports récents, notamment « [Du cœur des forêts aux lignes de front – Les menaces liées à l'exploitation pétrolière en RDC](#) », alertent sur les graves risques écologiques et sociaux liés à l'expansion des projets pétroliers en République Démocratique du Congo. Selon cette étude, ces activités d'exploitation pourraient détruire jusqu'à 64% des forêts tropicales du bassin du Congo, compromettre 23% des zones clés pour la biodiversité, menacée près de 72 % de l'espace du Couloir Vert Kivu-Kinshasa, une aire protégée à vocation communautaire récemment créée et affecter négativement plus de 39 millions des congolais.

Ces constats démontrent que l'exploitation pétrolière ne constitue pas une voie de développement durable pour la RDC, contrairement au discours officiel qui la présente comme une source de richesses et d'emplois.

Le rapport « [Kinkazi, village sacrifié – Impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation pétrolière à Muanda](#) » en apporte une preuve concrète : Après plus d'un demi-siècle d'exploitation pétrolière à Muanda, les communautés locales n'ont tiré aucun bénéfice concret de cette activité : ni en matière d'emplois, ni de développement économique, ni d'infrastructures sociales. Les promesses faites aux populations restent, à ce jour, lettres mortes, tandis que l'exploitation pétrolière continue de dégrader l'environnement et de fragiliser les moyens de subsistance locaux. Les entreprises exploitantes, avec la complicité passive des autorités, imposent leurs volontés aux communautés, dont les revendications légitimes sont systématiquement ignorées, alimentant un profond sentiment d'injustice et de dépossession.

Face à ce constat, la CORAP considère que la volonté d'exploiter 55 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers constitue une contradiction majeure avec l'ambition de la RDC de se présenter comme un « pays solution » aux crises climatiques mondiales. Poursuivre cette trajectoire reviendrait à aggraver la déforestation, accentuer les inégalités sociales et compromettre la crédibilité du pays dans la lutte contre le changement climatique, alors que des alternatives vertes et durables existent déjà pour répondre aux besoins énergétiques et économiques de la RDC.

Non à l'exploitation du pétrole, Oui aux alternatives verts pour une économie participation et florissante

4. Pour une transition énergétique juste et souveraine pour les peuples

Face aux multiples grands projets extractifs, destructeurs, et violant les droits des communautés et peuples autochtones, la CORAP réaffirme que la transition juste constitue la véritable alternative pour préserver la souveraineté des communautés locales et des peuples autochtones. Cette approche vise à rompre avec les modèles de développement imposés et à replacer les populations au cœur des décisions qui concernent leurs territoires et leurs ressources.

La transition juste, fondée sur le principe de souveraineté populaire sur ses ressources naturelles, doit s'articuler autour de trois piliers essentiels :

- 1. La consultation réelle et préalable** des communautés locales avant toute initiative affectant leurs terres, leurs modes de vie et/ou leurs écosystèmes et pris en compte leur point de vue, et exigences majeures ;
- 2. La participation effective et continue** des populations à toutes les étapes : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets de développement ;
- 3. La garantie d'un partage équitable des bénéfices**, afin que les retombées économiques et sociales profitent en priorité aux communautés concernées.

Pour la CORAP, une telle transition ne se limite pas à un changement technologique, mais implique une transformation structurelle et démocratique du modèle économique, fondée sur la justice sociale, la durabilité environnementale et l'autodétermination des peuples.

5. Appel à l'action : recommandations pour une transition juste

À l'occasion de la COP 30, qui se tient à Belém du 10 au 21 Novembre 2025, la CORAP élève la voix des communautés locales et des peuples autochtones de la République Démocratique du Congo, en appelant la communauté internationale à reconnaître leurs droits, leurs savoirs et leur rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes dont dépend l'avenir climatique mondial.

La CORAP rappelle que la lutte contre la crise climatique ne peut être gagnée sans une justice environnementale et sociale véritable, fondée sur :

- La **reconnaissance des communautés** comme **gardiennes des forêts, des rivières et de la biodiversité** ;
- La **valorisation équitable des ressources naturelles** et des **services écosystémiques**, au profit de celles et ceux qui en assurent la conservation ;

- Le **rejet d'un modèle de transition imposé**, guidé par des logiques extérieures et déconnecté des réalités congolaises ;
- Et la **promotion d'alternatives vertes locales**, fondées sur les **savoirs endogènes, les économies communautaires et les énergies renouvelables décentralisées**.

La CORAP appelle ainsi à rompre avec la dépendance économique et énergétique et à construire une transition juste, souveraine et solidaire, capable d'unir justice climatique, dignité humaine et souveraineté des peuples.

De ce fait, nous disons **NON aux fausses solutions**, qu'il s'agisse des grands barrages, de l'exploitation pétrolière et gazière, ou de toute autre initiative qui ignore les intérêts fondamentaux des communautés locales et compromet leur avenir.

Pour la CORAP
Emmanuel **MUSUYU**



Secrétaire Exécutif